



Lycée Jean-Pierre VERNANT
21 rue du Docteur LEDERMANN
92310 SEVRES
www.lyceedesevres.com
Tél : 01 46 26 60 10
Fax : 01 46 26 20 12

Compte rendu du Conseil d'Administration du Jeudi 10 février 2011

Étaient présents :

Mme FLOCH, Provisoire – M. HOSNI, Provisoire-adjoint - M. COLLIN, gestionnaire- Mme LASSIETTE, Chef de travaux – Mme GUETTOU, CPE – M. JOSPIN, Mme CRASTES, M. MICHALEWSKI, Mme GERNIGON, M. GONZALEZ, Mme MONIN Personnels Enseignants – Mme EMERY, M. HERACLIDE, M. SIMIER Personnel ATOS – Mme DE LONGEVIALLE-MOULAI, Mme CHAYE-MAUVARIN, Mme JOUAN, Mme MORICET, Parents d'élèves – Mme MACIEL, représentant de la Commune – M. LIPINSKI, Représentant de la Région

Membres excusés :

M. CORNU, Provisoire-adjoint
Mme LACROIX, Enseignante
M. TOURNIN, Représentant de la commune
Les représentants des élèves, pour cause de bac blanc.

Présidente de séance : Mme Floch, provisoire.

Secrétaire de séance : Mme Chayé-Mauvarin, représentante parents d'élèves

Adoption du procès verbal du CA précédent. ⇒ adopté à l'unanimité

Ordre du jour présenté par Mme Floch, ⇒ adopté à l'unanimité

- 1 Aspects financiers
- 2 Règlement intérieur 2011-2012
- 3 Charte des voyages scolaires
- 4 Préparation de la rentrée 2011-02-10

I) Aspects financiers par M. Collin :

I.1 DBM 2010 et 2011 :

Pour 2010

DBM N°24 : plusieurs décisions budgétaires sont présentées au CA :

- le réajustement de la subvention de l'Etat pour les bourses. Le lycée a eu un besoin additionnel de 18 000 € de subvention par rapport aux 70 000 € initialement votés. Le montant s'élève maintenant à 98 000 €,
- l'ajustement pour la reprographie, avec un montant additionnel de 2000€, ce qui fait un montant total de 19 000 € pour cette ligne budgétaire

DBM N°25 : il s'agit de constater la variation des produits scolaires :

- des recettes additionnelles sur les forfaits de demi-pension payés par les familles, sur les tickets repas vendus aux élèves, sur les repas aux commensaux et les rachats de cartes,
- une prévision des recettes « ONILAIT » constatée à la hausse,
- ces augmentations de recettes alimentent le crédit nourriture (compte 6011).

-
DBM N°26 : il s'agit de constater une diminution (extinction) du stock de fuel : le dernier système de chauffage au fuel sur un logement a été remplacé par une chaudière au gaz et d'une diminution du stock des denrées alimentaires dans les réserves de la cuisine.

DBM N°27 : complément des modifications pour variation des produits scolaires avec une hausse des ventes des repas aux commensaux pour un montant de 512.00 €.

Pour 2011 :

DBM N°1 : Une modification est d'ordre purement technique : il s'agit d'un regroupement de codes de gestion dans le chapitre J1 pour faciliter l'exécution des dépenses des filières des arts appliqués.

DBM N°2 : Elle ouvre les crédits financés par la région IDF d'un montant total de 97 800.00 € pour le remplacement de matériels en cuisine, la réalisation de travaux de mise en conformité du SSI et de création d'un SAS pour les logements du bâtiment D.

I.2 Subventions à réaffecter :

- Subvention 2008 de l'inspection académique des Hauts de Seine, de la part d'un organisme de lutte contre les drogues et les pratiques toxicomanes (la MILDT). Il reste 780 € non utilisés que l'administration du lycée propose de réaffecter au CVL.

Question de la FCPE : Quelles sont les raisons pour lesquelles l'argent n'a pas été totalement dépensé sur ce thème de la prévention, la crainte étant que les démarches de prévention aient été diminuées en nombre ou en qualité ?

Réponse de M. Hosni : la prévention est toujours effectuée mais sous des modalités ne demandant pas de dépenser les 700 € restants pour l'instant. Il y aura sans doute besoin de faire appel à des intervenants, en quel cas une demande de subvention sera possible au moment voulu.

⇒ Adoptée à l'unanimité

- Subvention 2009 de la région pour remplacement d'une clôture : cette subvention de 9438.11 € n'avait pas été demandée par le lycée, elle avait été fournie en tant que fonds d'urgence pour réparer une clôture jugée dangereuse, alors que l'endroit n'est pas fréquenté par les élèves et personnels. Il est proposé de réaffecter cette subvention à des travaux de sécurité jugés plus urgents par l'administration du lycée.

⇒ Adoptée à l'unanimité

- Subvention 2009 de la région pour aider les élèves en CPGE (Classes Préparatoires aux grandes écoles) à financer leurs frais de concours : aucun besoin n'a été exprimé à ce jour à l'assistante sociale; l'argent est donc disponible (1250 €). Il est proposé de le réaffecter à l'achat des équipements pour les filières artistiques.

Question de M. Lipinski : existe t-il un suivi de la part du Conseil Régional sur l'utilisation des subventions par le lycée ?

Réponse de M. Collin : la Région a été destinataire de 2 courriers l'informant que le lycée n'utiliserait pas cette dotation pour le motif indiqué et se proposait de la rendre. Aucune réponse ne lui a été faite. En revanche, il n'a pas été proposé à la Région de rendre les 1250 € pour les inscriptions aux concours car cette subvention peut être utilisée pour l'équipement des filières artistiques dont les besoins sont importants.

⇒ Adoptée à l'unanimité

I.3 Contrats et Conventions :

- Partenariat habituel avec le Forum des Images au forum des Halles, dans le cadre de l'option Cinéma pilotée par M. Ferreira. Ce partenariat permet de mettre à disposition de l'établissement un certain nombre de projections et d'interventions de professionnels. Ce partenariat a le soutien financier de la Direction Régionale aux Affaires Culturelles et du rectorat de Versailles.

⇒ Adopté à l'unanimité

- Convention avec l'AGEFA PME qui gère le CFA pour l'obtention du DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité Gestion) – formation en deux ans. AGEFA PME finance le lycée pour rémunérer les intervenants, les formateurs et acquérir les fournitures administratives et les équipements pédagogiques nécessaires.

⇒ Adoptée à l'unanimité

- Convention « classes d'eau ». Déjà votée l'an dernier. Il s'agit d'un partenariat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie qui permet d'organiser des sorties. Cette activité coûte 200 € par classe (pour un déplacement), trois classes sont concernées.

⇒ Adoptée à l'unanimité

I.3 Diverses questions financières :

- Sortie à Mantes la Jolie : dans le cadre du PPMS (Plan de Prévention et de Mise en Sûreté) de l'établissement, M. Vasseur propose une expérience sur le terrain.

La classe de seconde 8 ira à Mantes pour observer un exercice de mise en sûreté organisé au collège de Gassicourt le 2 mars 2011. Il est demandé une participation de 5€ par élève pour cette sortie (participation aux frais de déplacement en car) cofinancée pour moitié par ailleurs par le lycée (subvention du rectorat) dans le cadre des ateliers scientifiques.

Question de la FCPE : Cette sortie est-elle programmée au bénéfice du lycée pour tester l'exercice de prévention de sûreté ? Dans ce cas, on peut se demander pourquoi demander une participation est demandée aux familles ?

Réponse de M. Hosni : l'exercice fait partie d'un projet pédagogique dans le cadre de l'Accompagnement Personnalisé. Le bénéfice est donc partagé par les élèves et le lycée.

⇒ Adoptée à l'unanimité

- Fonds de solidarité

Un nouveau cas d'élève post-bac en difficulté financière pour assumer ses frais de repas s'est présenté. Il est proposé de l'aider à hauteur de 100 € soit 50 € pour chacun des 2 1ers trimestres.

⇒ Adopté à l'unanimité

II) Règlement intérieur

- Il a déjà été examiné en CVL, les élèves n'avaient rien à rajouter.

- Les documentalistes proposent une modification du règlement du CDI pour un meilleur respect du lieu : respect du silence, pas d'utilisation des jeux sur Internet.

- L'équipe de direction et de vie scolaire propose de rajouter au paragraphe « mesures alternatives » du chapitre « Sanctions et Punitives », une commission éducative. Cette commission est constituée de l'équipe pédagogique, des parents de l'élève et de l'élève. Elle serait réunie dans des cas d'absences répétées, de problème de comportement etc...

Question de M. Jospin: M. Jospin fait remonter l'inquiétude de certains enseignants : dans quelle mesure la commission éducative ne va t'elle pas se substituer au conseil de discipline ?

Réponse de Mme Guettou: les deux instances commission éducative et conseil de discipline ne réunissent pas les mêmes personnes et traitent de problèmes d'ordre tout à fait différent. Le cas d'un élève auteur d'une faute grave (atteinte à l'intégrité d'un professeur par exemple) relèverait sans ambiguïté du conseil de discipline.

Remarque de la FCPE : la commission éducative a pour objectif de rechercher ensemble (famille, professeur, élève) des solutions concrètes à un problème de l'élève.

Question de Mme Gernigon : comment fait-on lorsque la commission éducative n'a pas permis d'améliorer la situation (en référence à un cas vécu récemment) ?

Réponse de Mme Floch : la commission éducative ne sera pas la solution dans tous les cas.

⇒ Adopté à l'unanimité

III) Charte des voyages scolaires

La charte concerne tous les voyages scolaires à l'exception de ceux des Sections Internationales (SIS). Il permet de formaliser les pratiques actuelles et de synthétiser les règles internes et nationales portées à la connaissance des organisateurs (administration et professeurs) et usagers (familles).

M. Lipinski propose de remplacer le terme « seuil » de 400 € par le terme « plafond » de 400€

Demande de la FCPE : rajouter « les familles peuvent demander de l'aide au lycée - au titre de l'aide sociale - en cas de difficulté de financement du voyage ».

Réponse du lycée : c'est effectivement ce qui se pratique déjà, accord pour ajouter cette information à la charte.

⇒ Les deux modifications demandées sont acceptées; la charte est adoptée à l'unanimité

IV) Préparation de la rentrée.

Mme Floch annonce que la répartition de la DHG ne sera pas votée aujourd'hui. Le vote aura lieu fin mai ou début juin, lorsque la répartition des heures sera plus claire, notamment du fait de la mise en place de la réforme en 1^{ère}.

Le point d'aujourd'hui est informatif, en particulier sur l'évolution du nombre de chaires.

La réforme du lycée est en cours pour la deuxième année. Cette année la réforme des classes de 1^{ère} Générales et Technologiques sera mise en place. La section STG n'est pas concernée.

Pour les classes de Secondes, il y aura reconduction en 2011-2012 de ce qui a été mis en place en 2010-2011.

Pour les classes de Terminales et post-bac il n'y aura pas de changement.

Il reste à construire la répartition des heures en classes de Première.

IV.1 Le processus

La mise en place de la répartition horaire se déroulera en plusieurs étapes :

- la démarche de concertation : elle est entamée depuis la réception des éléments par le lycée - avec en particulier un travail avec les chefs de département ;
- des heures de cours - le 27 janvier - ont été banalisées pour le travail de concertation avec les professeurs ;
- les conseils d'enseignements : se tiendront à l'issue des conseils de classe du deuxième trimestre, discipline par discipline, pour la mise en place de la grille horaire et de l'accompagnement personnalisé ;
- un conseil pédagogique ;
- un conseil d'administration en mai 2011.

IV.2 Les éléments de la construction de la grille des horaires

1) Les effectifs :

Ils ont été arrêtés par l'Inspection Académique, ils sont de 1943 élèves à la rentrée 2011.

2) La structure : L'IA affecte un effectif par niveau. En classes de Première et Terminale, un effectif est donné en outre par série.

3) la DHG : elle est de 2770 heures dont 416 de HSA (heures supplémentaires annuelles) ce qui fait un taux de 15% de HSA.

Pour élément de comparaison, l'année dernière il y avait 2794 heures dont 391 HSA, ce qui faisait un taux de 14%. Le taux de HSA augmente donc de un point.

La DHG baisse du fait de la réduction du nombre de classes : il y a une classe de Terminale en moins.

Le HSA constitue une enveloppe budgétaire incompressible. Les ajustements se feront en Juin en fonction du nombre de professeurs certifiés et agrégés et de l'organisation des services des enseignants.

Autres évolutions : La classe de Première BTAA sera fermée. Une classe de DMA 2 è année sera ouverte (formation en 2 ans).

Il restera l'année prochaine à fermer la classe de Terminale BTAA.

Question de la FCPE : pourrait-on connaître l'écart avéré les années précédentes entre les prévisions de l'IA et les effectifs réels ?

Réponse de Mme Floch : pour 2009-2010, les prévisions étaient justes à l'unité près, pour 2010-2011 les prévisions étaient de 1929 pour des effectifs réels de 1972.

Remarques de M Jospin : on constate chaque année une augmentation du taux de HSA. Cette tendance a l'air de tenir lieu de politique salariale. Par ailleurs, la tendance des dernières années est aussi à l'augmentation des effectifs par classe. Or les classes manquent d'espace, il y a des tables derrière les portes (ce qui n'est pas recommandé pour la sécurité). Le lycée présente un problème d'architecture pour des classes à forts effectifs.

Remarque de la FCPE : Les parents s'inquiètent du problème du remplacement des professeurs absents ayant un fort nombre d'heures supplémentaires. C'est plus compliqué de remplacer un professeur ayant 20 heures d'enseignement par semaine avec des heures supplémentaires qu'un professeur en ayant 18.

4) Les grilles des horaires-élèves :

Elles sont fournies pour information. Le nombre d'heures à effectifs réduits est décidé au niveau du lycée.

IV.3 les spécificités du lycée.

Les classes de Secondes européennes seront conservées : 55 élèves répartis sur 3 classes. Les Sections Internationales seront conservées : 3 et 1/2 divisions en classe de Seconde. Maintien de l'enseignement exploratoire SES pour les Sections Inter (pas d'autre choix possible) .

De façon générale, toutes les options offertes par le lycée cette année seront conservées. Il sera tenté de maintenir les heures de coordination dans certaines disciplines.

Les heures de brevet aéronautiques seront conservées, ainsi que les interventions de professionnels pour le CAV.

Question de la FCPE : quand saura t'on ce qu'il advient en termes de nombres de postes de personnels de surveillance ?

Réponse de Mme Floch : le personnel devrait être reconduit. Les postes de CPE seront conservés. Ces effectifs seront connus en mai.

IV.4 Evolution du nombre de chaires :

Le lycée propose au rectorat la suppression d'un poste suite à un départ en retraite.

Il s'agit d'un poste de professeur de mathématiques.

Les raisons qui motivent la suppression du poste sont :

- le fait que la réforme du lycée propose moins d'heures de mathématiques
- le fait que 5 professeurs de mathématiques du lycée soient actuellement à temps partiel.

- le fait que l'engagement des professeurs de cette discipline dans les dispositifs non disciplinaires (accompagnement personnalisé, TPE...) n'est pas encore connu.

Deux chaires de BTAA deviennent deux chaires de DMA.
Les postes à l'année seront fixés au mois de mai (BMP) ;

Madame Floch remercie les enseignants de l'établissement pour le temps passé à la concertation et la préparation des grilles de l'an prochain.

IV.5 Autres

Question de M Lipinski : comment se fait-il que le lycée n'aie pas bénéficié de subventions pour les nouveaux manuels de seconde en 2010 ? Le lycée en fera t-il la demande cette année ?

Réponse de M. Collin : le lycée disposait de suffisamment de reliquats des années antérieures en 2010 (86 000 €). Ce ne sera plus le cas cette année pour les manuels de Première. Une demande a été exprimée par l'intermédiaire d'une enquête de la Région renseignée en janvier 2011.

V Questions diverses

La PEEP a été saisie par des parents au sujet de la propreté des toilettes en général. Des élèves souhaiteraient faire une pétition pour la remise en état des toilettes du bâtiment C en particulier.

Réponse de M. Heraclide : il s'agit plus de vétusté que de propreté, le ménage étant fait tous les jours.

Réponse de Mme Floch : les toilettes du bat C, fermées pour dégradation depuis Noël, seront ré ouvertes a la rentrée des congés de février après remise en état. Une ingénieure de la Région a par ailleurs informé le lycée du fait que toutes les toilettes du lycée seront remises a neuf a l'été 2012.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 14 mars 2011.

FIN DE LA SEANCE ATOUR D'UNE COLLATION

Les secrétaires de séance	La Présidente
Mme CHAYE-MAUVARIN	<p>P. FLOC'H Proviseur</p> 